

**1**

PROLONGEMENT

Château de Vincennes &gt; Val de Fontenay



# Guide de lecture

L'enquête publique sur le projet de prolongement de la ligne 1 du Métro à Val de Fontenay porte sur deux objets :

- l'utilité publique du projet permettant les acquisitions foncières et la réalisation des travaux ;
- la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées par le projet.

L'enquête publique poursuit deux objectifs principaux :

- présenter l'avancement des études préliminaires dites de schéma de principe, recensant les caractéristiques du projet, les conditions de son insertion dans son environnement, ses coûts ainsi que ses impacts et les mesures pour y remédier ;
- recueillir l'expression du public afin d'apporter toutes les informations utiles à l'appréciation de l'utilité publique du projet. Elle permet aux maîtres d'ouvrage conjoints que sont Île-de-France Mobilités et la RATP de disposer d'une connaissance précise des attentes des citoyens.

**Le dossier d'enquête publique est le document de référence de l'enquête publique. Il contient la synthèse de l'ensemble des études ayant contribué à l'élaboration du projet. Il présente ses caractéristiques techniques, ses bénéfices et ses incidences sur l'environnement.**

**Ce guide de lecture a pour but de vous aider dans la prise de connaissance du dossier d'enquête publique du projet de prolongement de la ligne 1 du Métro à Val de Fontenay. Ce dossier est consultable et téléchargeable sur le site du projet (rubrique médiathèque) : [val-de-fontenay.metro-ligne1.fr](http://val-de-fontenay.metro-ligne1.fr)**



## Vous disposez de peu de temps ?

### Moins de 30 minutes,

nous vous conseillons de consulter :

- **La partie 4 de la notice explicative (Pièce B)**, qui présente une vision d'ensemble du projet avec la description de ses principaux ouvrages (tracé, stations, ouvrages annexes, etc.).
- **Le dossier d'information de l'enquête publique**, disponible en mairies et sur le site internet du projet ([val-de-fontenay.metro-ligne1.fr](http://val-de-fontenay.metro-ligne1.fr)), qui vous permettra de prendre connaissance des caractéristiques et enjeux principaux du projet.

### Entre 30 minutes et 1 heure,

nous vous conseillons la lecture de :

- **La notice explicative (Pièce B)** qui présente le contexte du projet les choix opérés tout au long de son histoire.
- **Le résumé non technique de l'étude d'impact environnemental (Pièce E, Chapitre 1)** qui propose une synthèse des différents impacts du projet sur l'environnement et le cadre de vie des riverains ainsi que des mesures envisagées afin d'éviter, réduire ou compenser ces impacts.

## Comment vous repérer dans le dossier ?

Le dossier d'enquête compte 9 pièces de tailles et de contenus divers.

### **PIÈCE A : OBJET DE L'ENQUÊTE, INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES**

Cette pièce présente l'objet de l'enquête publique ainsi que le cadre juridique et administratif dans lequel elle se déroule. Elle précise la place du dossier dans la procédure administrative et les textes régissant l'enquête.

### **PIÈCE B : NOTICE EXPLICATIVE**

La notice explicative revient sur le contexte, l'historique et les différentes variantes étudiées, les objectifs et la justification du projet. Elle présente de façon pédagogique les caractéristiques des ouvrages qui seront réalisés, les méthodes envisagées pour les travaux, et les grands principes de fonctionnement du métro une fois mis en service.

### **PIÈCE C : PLAN DE SITUATION**

Le plan de situation donne une vision d'ensemble du projet. Il s'agit d'un plan du territoire figurant le tracé du projet, l'emplacement des futures stations, les principales lignes de transport en commun existantes alentour, ainsi que la délimitation des communes limitrophes.

### **PIÈCE D : PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX**

Le plan général des travaux présente, de manière visuelle, le tracé de du projet, la position des ouvrages (stations, ouvrages de service dits ouvrages annexes et centre de dépannage des trains) ainsi que la zone d'intervention potentielle pour leur réalisation.

### **PIÈCE E : ÉTUDE D'IMPACT**

L'étude d'impact décrit l'état actuel de la zone d'étude et de l'environnement dans lequel le projet s'insère. Elle présente les impacts du projet à prévoir pendant la phase travaux puis lors de l'exploitation (sur le milieu physique, le milieu naturel, le milieu humain, les déplacements, le paysage, le patrimoine protégé et archéologique, et le cadre de vie et la santé publique). Elle expose ensuite les mesures associées retenues par les maîtres d'ouvrage pour les éviter, les réduire ou les compenser.

### **PIÈCE F : APPRÉCIATION SOMMAIRE DES DÉPENSES**

Cette pièce précise le coût estimatif des différentes composantes financières du projet ainsi que ses modalités de financement.

### **PIÈCE G : ÉVALUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**

L'évaluation économique et sociale présente le contexte socio-économique et urbain du territoire, les coûts et bénéfices induits par le projet pour la collectivité, les prévisions concernant les bénéfices socio-économiques attendus, ainsi que les prévisions de fréquentation.

### **PIÈCE H : MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME**

Cette pièce détaille, pour chaque commune du tracé, les adaptations requises des documents d'urbanisme locaux existants pour permettre la réalisation du projet.

### **PIÈCE I : ANNEXES**

Cette pièce regroupe l'ensemble des documents annexes émanant des précédentes étapes du projet (phases d'études et de concertation) : les délibérations du conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités, les avis réglementaires (avis délibérés des collectivités territoriales sur le projet, avis de l'Autorité environnementale et du Secrétariat général pour l'investissement...) et les mémoires en réponses des maîtres d'ouvrage.